

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois d'avril 2022, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Madame Martine Tremblay ainsi que Messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Absente : Madame Joannie Bouchard.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 20.

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant les points suivants :

- 2.8 Mandat à un technicien en son et vidéo pour mettre à jour les équipements du CCRMT.
- 4.4.2 Embauche d'un laboratoire pour les travaux sur la rue de la Chapelle.

Rés # 22-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 22-04-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208762 à C2208792, L2200007 à L2200009 et P2200100 à P200126)	130 371,39 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	54 965,00 \$
- Frais de déplacement	397,60 \$
TOTAL	185 733,99 \$

Rés # 22-04-04 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2021, décrit via visioconférence par monsieur Benoit Côté, CPA.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Rés # 22-04-05 DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Madame Sylvie Foster, directrice générale, procède au dépôt des rapports d'audit sur les rapports financiers des années 2016 à 2020. Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser le dépôt desdits rapports. Il est constaté que ceux-ci, accompagnés de la lettre signée par la vice-présidente de la Commission municipale du Québec (CMQ), furent transmis par courriel aux élus avant sa publication, soit le 15 mars 2022.

Rés # 22-04-06 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2022

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2022 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2022 seront de 11 850 \$ (plus taxes). Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 90 \$ (plus taxes).

Rés # 22-04-07 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) EN DATE DU 3 MARS 2022

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé en date du 3 mars 2022, soumis par la S.H.Q. pour l'année 2022. Que le conseil municipal accepte de payer sa part, soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

Rés # 22-04-08

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FQM ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

CONSIDÉRANT que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022 ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;
- QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Rés # 22-04-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 270, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 270, édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les règlements 232, 210 et 162.

Une rencontre avec les employés municipaux ayant eu lieu avant l'adoption du présent règlement, conformément à la Loi.

Rés # 22-04-10 MANDAT À LA FQM POUR LE PROCESSUS D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), relativement au « service d'assistance en ressources humaines » pour l'embauche d'un « directeur adjoint aux travaux publics. Le tout selon l'offre déposée le 30 mars 2022.

Rés # 22-04-11 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN SON ET VIDÉO

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un technicien en son et vidéo pour mettre à jour les équipements du CCRMT.

Rés # 22-04-12 PAIEMENT FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 108 935 \$ payable en deux (2) versements égaux les 30 juin et 31 octobre 2022.

Rés # 22-04-13 RECRUTEMENT DE POMPIERS PERMANENTS SUR APPEL

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au recrutement de pompiers permanents sur appel. Les personnes intéressées auront jusqu'au 29 avril 2022 à 17 h 00 pour soumettre leur candidature.

Rés # 22-04-14 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAIN GÉNÉRATION

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout ;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA ») ;

ATTENDU QU' en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1 ;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités ;

PAR
CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de moyennant contrepartie de valeur, dont la réception et le caractère suffisant sont par les présentes reconnus, les parties conviennent que l'autorité 9-1-1 demande, et Bell fournira à l'autorité 9-1-1, des services 9-1-1 de prochaine génération (le « service 9-1-1PG ») décrit dans ladite entente et dans les annexes qui y sont jointes et faisant partie de l'Entente conformément aux conditions générales de l'Entente. Les Tarifs (tels que définis dans la section 2(b)), les conditions générales de l'Entente et les annexes applicables constituent, collectivement, « l'Entente ».

Que monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, est autorisé à signer ladite entente.

Rés # 22-04-15 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté lors de sa séance ordinaire du 29 mars 2022 le *Rapport annuel d'activités 2021 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* élaboré par la MRC et les sept municipalités de son territoire (avec leurs services de sécurité incendie) et que ce rapport inclut toutes les données relatives à la Municipalité de Saint-Siméon ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2021 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la Municipalité de Saint-Siméon.

c. c. Madame Annik Bouchard, directrice, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

NOTE CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose le calendrier des travaux prévus par l'équipe des travaux publics pour 2022.

Rés # 22-04-16 DÉMISSION DE M. RÉGIS DESBIENS AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Régis Desbiens au poste de « directeur adjoint des travaux publics ». Monsieur le maire tient à le remercier pour les seize (16) années de service auprès de notre municipalité.

Rés # 22-04-17 RATIFIER L'OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'offre d'emploi pour le poste de « directeur adjoint des travaux publics ». Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature au plus tard le mercredi 13 avril 2022.

Rés # 22-04-18 EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR EFFECTUER LA « SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER » POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DE LA CHAPELLE ET LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL (PAVL-2021)

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme ARPO - Groupe conseil, pour effectuer la « surveillance bureau et chantier » lors des travaux sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du « Programme PAVL – 2021 », selon l'offre de service du 18 mars 2022, pour un budget autorisé de 50 040 \$ (plus taxes).

Rés # 22-04-19 EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL (PAVL-2021)

Suite à la demande de prix pour l'embauche d'un laboratoire, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche du laboratoire «Englobe », entreprise ayant soumis le plus bas prix, relativement aux travaux à effectuer sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, le tout selon la proposition # P2202989.000, en date du 1^{er} avril 2022, dont le montant de l'estimé budgétaire est de 35 624 \$, plus les taxes.

Rés # 22-04-20 POLITIQUE DE GESTION DU « PLASTIQUE »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 19-03-12, qui bannissait la vente et l'utilisation de bouteilles d'eau dans nos édifices municipaux. Des bouteilles seront à nouveau disponibles dans lesdits établissements et mises en vente lors d'évènements. L'utilisation des verres de plastique demeurera restreint.

Rés # 22-04-21 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 21-11-22

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution N° 21-11-22, soit, le montant accordé à Delcom Image, initialement de 3 000 \$ est remplacé par un montant de 4 230,69 \$, plus taxes (factures F202408 et F202410).

Rés # 22-04-22 STATIONNEMENT D'ACCUEIL DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise « Les Aménagements Nordiques » pour effectuer une analyse pour l'aménagement d'un stationnement d'accueil dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers, selon l'offre de service # 1317, déposée le 28 mars 2022, au coût de 3 500 \$ (plus taxes).

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer ladite entente.

Rés # 22-04-23 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA « RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX »

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du protocole d'entente à conclure avec la « Réserve de la Biosphère de Charlevoix », relativement à des travaux dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Monsieur le maire ou le maire suppléant et/ou la directrice générale ou son adjoint sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Rés # 22-04-24 AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

ATTENDU QUE le 28 mars 2022, « Mont Café Bistro » a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du programme d'aide financière à une entreprise du secteur privé (règlement N° 216) pour son projet « d'achat d'une enseigne » ;

ATTENDU QUE le projet se chiffre à 10 000 \$ (plus taxes), selon l'estimé soumis avec la présente demande ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière du promoteur est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la demande cadre avec la section VI du règlement N° 216, accordant une aide financière pour la restauration et la mise en valeur d'un bâtiment ou d'une enseigne ;

POUR
CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à « Mont Café Bistro » pour son projet « d'achat d'une enseigne ».

Rés # 22-04-25 ENTRAIDE EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU QUE notre municipalité a conclu une entente d'entraide avec la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux en environnement en février 2021; entente qui fut renouvelée de février 2022 à février 2023 avec ajustements des heures ;

ATTENDU QUE depuis le printemps 2022, le nombre de demandes d'information en matière d'urbanisme de potentiels acheteurs et de promoteurs est en croissance, autant pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine que pour notre municipalité;

ATTENDU QU' il est important pour les deux (2) municipalités de transmettre toute l'information adéquate en vue d'assurer le développement économique de chacune de nos municipalités, d'où l'implication de temps de travail supplémentaire pour nos employés en urbanisme ;

ATTENDU QUE même si l'entente prévoit un préavis de trois mois avant la fin de l'entente, nous avons informé la municipalité voisine, par voie de visioconférence le 30 mars 2022 de notre intention de ne pas renouveler la prochaine entente échue en février 2023 ;

EN
CONSÉQUENCE, pour assurer une bonne desserte du service d'urbanisme dans chacune des municipalités, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine de notre intention de mettre fin à la susdite entente en urbanisme, soit à la date d'échéance ou à une date antérieure si la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine procède à l'embauche d'un « inspecteur en bâtiment » d'ici cette date et qu'elle désire devancer la date de fin de l'entente.

**Rés # 22-04-26 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN LOISIRS ET
CONCIERGERIE**

ATTENDU QUE madame Jessie Aupin, qui occupait le poste de coordonnatrice aux loisirs et conciergerie par intérim en remplacement d'un congé sans solde pour une période de six (6) mois, s'est montrée intéressée à occuper ledit poste en permanence et que cette dernière répond aux critères d'évaluation ;

ATTENDU QUE l'employé permanent, qui occupait le poste, a remis sa démission en date du 6 mars 2022 ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Jessie Aupin comme « coordonnatrice aux loisirs et conciergerie », poste permanent temps complet à l'année.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

**Rés # 22-04-27 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-
EST « ENTENTE CULTURELLE » POUR LE PROJET « GUEPE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière de 3 671 \$, dans le cadre de « l'entente culturelle » en vue de nous aider à défrayer le coût des activités de « GUEPE », qui tiendra des événements aux quais de Baie-des-Rochers, de Port-au-Persil, de Saint-Siméon.

**Rés # 22-04-28 APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
BÂTIMENT À LA HALTE ROUTIÈRE DES BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres public pour la construction d'un nouveau bâtiment, en remplacement de celui déjà en place, à la halte routière des Bouleaux. Une aide financière maximale de 73 151,77 \$, équivalant à 67% des coûts admissibles, nous ayant été octroyée par la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, madame Isabelle Charest, pour la réalisation du projet.

Rés # 22-04-29 REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE POUR LE DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de « Services Info-Comm », déposée le 17 mars 2022, relativement à l'achat d'un ordinateur portable pour le département des loisirs, pour la somme de 1 399,98 \$ (plus taxes).

Rés # 22-04-30 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC (ENTENTE CULTURELLE) POUR LA RÉALISATION DE CINQ (5) PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre de « l'entente culturelle » pour la confection de cinq (5) panneaux d'interprétation pour le secteur de Baie-des-Rochers.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-04-31 DONNS & COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- Club de Radio-amateurs de Charlevoix, cotisation annuelle	50 \$
- Faucons des Monts de Charlevoix	une page de publicité dans le Haut-Parleur
- Centre d'action bénévole, popote roulante	1 360 \$
- Fondation de l'Hôpital de La Malbaie, tournoi de golf (2 inscriptions)	280 \$
- CECC, plan de visibilité pour le Gala de la Réussite	25 \$
- Fédération des Villages-relais, adhésion 2022-2023	823 \$
- École secondaire du Plateau, Gala de l'Excellence	25 \$
- PARQ, adhésion (plus taxes)	275 \$

Rés # 22-04-32 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

- CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
- CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
- CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;
- EN
CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Siméon de proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #ParlerPourVrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Rés # 22-04-33 ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPALE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'installer un nouveau luminaire de rue dans le secteur du 397 rue Principale, secteur Baie-des-Rochers.

Rés # 22-04-34 LES VIRÉES PADDLEPASSION

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser « Les Virées Paddlepassion » à tenir quatre (4) journées d'activités au lac Noir pendant l'été 2022, les dimanches 19 juin, 31 juillet, 7 août et 14 août 2022.

CORRESPONDANCE :

- **FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**
Le Centre d'exposition Inoui a soumis sa candidature dans le cadre du « Prix Inspiration 2022 ».
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Approbation du règlement N° 266, décrétant un emprunt de 1 787 100 \$ pour des travaux sur la rue de la Chapelle et deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - M. Jesse Lizotte (étudiant).
 - M. Thomas Lavoie (étudiant).
- **COMITÉ CONSULTATIF DES CITOYENS**
Compte rendu de la réunion du 16 mars 2022.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 24 et prend fin à 20 h 34.

Rés # 22-04-35 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 34.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale